

DECRET N° 2006- 096 DU 16 MARS 2006

Portant nomination de Monsieur Martin Kpadonou CHOBLO en qualité de Directeur de l'Ecole Nationale de formation des infirmiers et sage-femmes en Anesthésie Réanimation (ENAFISAR).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2006-031 27 janvier 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-449 du 12 août 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 mars 2006 ;

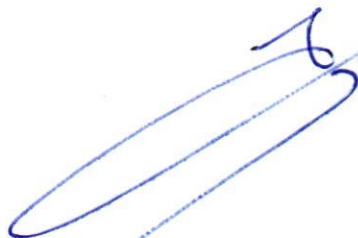
DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Martin Kpadonou CHOBLO est nommé Directeur de l'Ecole nationale de formation des infirmiers et sage-femmes en Anesthésie Réanimation (ENAFISAR).

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal officiel.

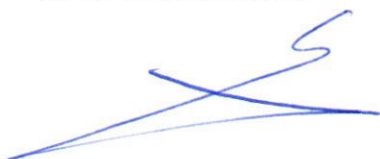
Fait à Cotonou, le 16 mars 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Cosme SEHLIN.-

Le Ministre de l'Enseignement Technique
et de la Formation Professionnelle,



Alain F. ADIHOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 METFP 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.